

## Les architectes-amateurs à Aix-en-Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles \*

Les recherches que je poursuis depuis une trentaine d'années dans les archives d'Aix, et plus récemment dans celles d'Arles, ont pour but essentiel d'établir sur de solides bases documentaires, et non plus sur de simples descriptions littéraires ou d'hypothétiques comparaisons stylistiques, l'histoire de l'architecture civile et religieuse en Provence au cours des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ces dépouillements m'ont permis de tirer de l'oubli les noms de tout un ensemble de maître d'œuvre locaux auxquels ces deux villes doivent l'essentiel de leur patrimoine monumental de l'époque classique<sup>1</sup>. Parmi ces « oubliés de l'histoire », rares sont ceux qui se prévalent du titre d'architecte ou d'ingénieur et se consacrent exclusivement à la pratique de l'architecture. La grande majorité d'entre eux sont, en effet, des maîtres maçons ou tailleurs de pierre, des sculpteurs, des peintres, des graveurs, des géomètres, des arpenteurs, voir de simples maîtres menuisiers ou charpentiers qui, au lieu de se cantonner dans leur métier, dessinent des plans d'édifices, établissent des devis, dirigent des chantiers de construction et procèdent à des expertises, c'est-à-dire se comportent comme de véritables architectes.

\*. Communication du 1<sup>er</sup> juin 1977 à la Société aixoise d'études historiques.

1. J. Boyer, *L'Hôtel de Ville d'Aix*, Aix 1944 ; *Le Pavillon de Vendôme*, Aix, 1946 ; *Les hôtels de Gueidan*, dans *Arts et livres de Provence*, n° 29, juin 1956 ; *L'ancien grenier à blé d'Aix*, *Les Vallons*, dans *Prov. hist.*, t. X, 40, avril-juin 1960 ; *L'hôtel de Caumont*, dans *Bull. de la S.H.A.F.*, 1965 ; *Trois hôtels d'Aix attribués à Puget*, dans *Actes du 90<sup>e</sup> congrès des soc. sav. Nice*, 1965 ; *Un architecte-sculpteur parisien en Provence : Pierre Pavillon*, dans *Bull. de la S.H.A.F.*, 1967 ; *Jules Hardouin-Mansart et l'Hôtel de ville d'Arles*, dans *Gaz. des B.-A.*, juillet-août 1969 ; *L'hôtel d'Estienne d'Orves à Aix*, dans *Bull. de la S.H.A.F.*, 1968 ; *Le bâtiment de l'Université d'Aix*, dans *Prov. hist.*, t. XXX, 82, oct.-déc. 1970 ; *L'architecture religieuse de l'époque classique à Aix-en-Provence*, Paris, Ophrys, 1972 (thèse de 3<sup>e</sup> cycle) ; *L'architecture publique à Arles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Gaz. des B.-A.*, mai-juin 1976.

Mais à côté de cette catégorie socio-professionnelle qui, sous l'Ancien Régime, appartenait au monde des « arts et métiers mécaniques » strictement réglementé dans le cadre des corporations, il convient de mettre en lumière l'existence d'un autre groupe dont on a jusqu'ici fort peu parlé bien qu'il ait joué un rôle non négligeable dans l'histoire de l'architecture provençale de l'époque classique. C'est celui dans lequel je rangerai, sous la rubrique « architectes-amateurs », tous ceux qui, en raison de leur culture artistique et de leur parfaite connaissance des techniques de l'architecture, étaient sollicités par leurs contemporains pour donner leur avis sur des questions de construction ou d'urbanisme, procédaient à des métrés et des expertises et dessinaient même des plans d'édifices. On trouve parmi ces « architectes-amateurs », à Aix comme à Arles, des membres de la noblesse locale qui sont d'ailleurs souvent aussi des collectionneurs d'œuvres d'art, des religieux appartenant aux ordres issus de la Contre-Réforme comme la Compagnie de Jésus ou l'Oratoire, et même quelquefois de simples bourgeois.

Je m'attacherai aujourd'hui à faire revivre quelques-uns de ces personnages qui méritent de retenir notre attention car ils sont les auteurs, jusqu'ici ignorés, des plans d'un certain nombre d'hôtels particuliers qui ont été construits à Aix au cours du XVII<sup>e</sup> s. Le premier d'entre eux, dans l'ordre chronologique, est Jean Dou, membre de la Congrégation de l'Oratoire, dont le nom était totalement tombé dans l'oubli. Né sans doute à Aix vers 1610, Jean Dou appartenait à une famille de maîtres menuisiers aixois. Avant son entrée en religion, il avait reçu une formation professionnelle de menuisier-charpentier, car au moment de la construction du couvent de l'Oratoire, entre 1638 et 1654, non seulement le frère Jean Dou procède au « cannage » des travaux exécutés par les entrepreneurs mais encore il réalise lui-même la porte d'entrée et la chaire de l'église<sup>2</sup>. D'autre part, ses connaissances en architecture devaient être bien connues et surtout appréciées de ses contemporains puisque, le 28 octobre 1655, lorsque les édiles aixois décidèrent de reconstruire leur Hôtel de Ville, il fut bien précisé que le plan de l'édifice serait dressé « par le frère Jean Dou confrère de l'Oratoire, le Sr Daret et Jean Jaubert Pavillon et Fossé escuteurs dudit aix »<sup>3</sup>. On

2. Arch. B.-du-Rh. 40 H 4, pp. 265, 268, 271.

3. Arch. mun. Aix, BB 103, fol. 14.

considérerait donc Jean Dou comme un homme particulièrement averti des techniques de l'architecture et on plaçait même son nom en tête de la liste des personnes auxquelles on avait jugé bon de confier l'exécution des plans du monument.

Un autre document, antérieur de quelques années, vient confirmer l'activité que Jean Dou exerçait dans le domaine de la construction. Il s'agit d'un contrat notarié, en date du 27 mai 1646, dans lequel des maîtres maçons aixois promettaient à Gaspard de Michaelis, écuyer, de faire certains travaux dans la maison que sa mère possédait au bourg Saint-André. Les ouvriers s'engageaient à « retailer la façade de taille faire deux fenestres bastardes au lieu et place de la porte de la boutique *de la façon que le frère Jean Doux de la congrégation de l'Oratoire advisera* faire et poser deux lions de pierre de taille sur le fronton de la porte de lad. maison et a la place de l'ovale que y est de présent fairont un cadre aussi de pierre de taille *suivant le mesme advis*, fairont deux arcs doubleaux avec leurs piedroits et façons aux bases et chapiteaux *suivant le dessain dud. frère Jean Doux* le maineau de l'escalier de taille et boule au dessus de la balustrade et degrés *suivant led. dessain dud. frère Jean Doux* le tout de bonne pierre de taille et enfin fairont la petite montée de la cuisine *suivant le dessain dud. frère Doux* avec son tournevent »<sup>4</sup>.

On ne saurait être plus précis. Ce texte nous révèle que le frère Jean Dou était l'auteur des plans de reconstruction de l'hôtel de Michaelis, qu'il avait dessiné lui-même l'ordonnance de la façade et celle de la cage d'escalier. Il s'agissait donc d'un édifice dans le goût du début du XVII<sup>e</sup> s. avec une porte d'entrée sans doute analogue à celles qui existent encore rue des Bretons, rue des Cardeurs et rue d'Entrecasteaux, où l'on trouve précisément un fronton surmonté de lions accroupis.

L'hôtel de Michaelis dont il est question dans ce document peut être identifié avec celui qui porte actuellement le numéro 11 de la rue Gaston-de-Saporta. Cet édifice a été profondément remanié depuis le début du

4. Arch. B.-du-Rh., 309 E 1222, fol. 546.

XVII<sup>e</sup> s., probablement sous le règne de Louis XVI. De sa structure ancienne, il ne reste actuellement qu'une ordonnance à deux étages sur rez-de-chaussée séparés par des corniches horizontales. Toutefois, on découvre à l'intérieur un vestibule-escalier ouvrant par une arcade en plein cintre qui date sans doute de la campagne de travaux de 1646. Il ne reste donc que ce seul vestige de la maison que Gaspard de Michaelis avait fait reconstruire sur les plans de Jean Dou.

Au cours de mes recherches, je n'ai pas eu la chance de découvrir d'autres documents aussi précis sur l'activité de cet architecte-amateur mais rien n'interdit de supposer que plusieurs maisons du bourg Saint-Sauveur, dans lequel était situé la maison de l'Oratoire, aient pu être reconstruites ou réparées sur ses plans au cours de cette période encore mal connue de l'architecture aixoise qui va de 1630 à 1650. Des découvertes sont donc encore possibles dans ce domaine.

J'évoquerait ensuite la figure d'un autre architecte-amateur aixois, celle de Gaspard Sibon, dont le nom est lui aussi totalement oublié aujourd'hui bien que ce personnage ait eu le privilège d'être plusieurs fois trésorier de la ville, membre du Conseil et même troisième consul en 1666. Les renseignements que j'ai pu recueillir sur lui sont cette fois plus abondants et vont nous permettre de mieux le situer dans le contexte historique de l'époque.

Né à Aix vers 1600, Gaspard Sibon appartenait à la bourgeoisie aixoise enrichie dans le négoce, celle des Perrin, des Gassendy, des Moricaud, des Traversery qui, grâce à d'heureuses alliances et de judicieux achats de charges publiques, réussirent assez vite à prendre pied dans la haute société locale. Par son mariage avec Anne de Roux, Gaspard Sibon était devenu le beau-frère de Pierre de Roux, trésorier général de France au bureau des finances de la généralité d'Aix, qui cédera sa charge en 1678 à son neveu Honoré Sibon, fils de Gaspard, né à Aix en 1625. Cet Honoré Sibon est connu des historiens locaux pour avoir possédé un important cabinet d'œuvres d'art et de curiosités dont une partie avait sans doute déjà été réunie du vivant de son père.

Parmi les nombreux documents concernant Gaspard Sibon que j'ai retrouvés, il en est un, particulièrement significatif, qui permet de donner au personnage sa véritable dimension. Il s'agit d'un contrat notarié en date du 28 mars 1639, dans lequel Gaspard Sibon « marchand bourgeois de cette ville daix en qualité de procureur de Serenissime Jean Casimir prince de Pologne et de Suede par acte receu par Me Coiffe notaire de Salon pour exiger des sieurs Gaspard et Franchiscou Sangio Tofelty merchants de la ville de Gennes la somme de 16 000 pièces de 8 réaux contenue en deux lettres de change que lesd. Sangio Tofelty avoient remis au Sr Guillaume Buthler camerier major de lad. altesse de Pologne, se seroit led. Sibon porté en la ville de Gennes pour recevoir lad. somme desd. Sangio Tolfety lesquels en payement dicelle luy auroient donné de nouveau deux lettres de change lune de 2 000 pièces de 8 réaux sur Estienne Chally et Gabriel Hodry merchants banquiers de la ville de Lion et lautre de 4 490 pièces de 8 réaux sur les sieurs Panissolo et Mariano aussi merchants banquiers dudit Lion, lesquelles deux lettres de change ayant led. Sibon fait présenter par le Sieur Louis Perrin son associé ausdits Chally Hodry Panissolo et Mariano pour accepter et payer lesd. lettres de change ce quayant reffusé ledit Sibon a constitué son procureur spécial et général ledit Sieur Phelip Moricaud marchand bourgeois dud. Aix et led. Louis Perrin ses associés pour et en son nom exiger et recouvrer les sommes contenues ausdites deux lettres de change ». Signé : « Cibon constituant et associé desdits Moricaud et Perrin »<sup>5</sup>.

Ce document, assez exceptionnel, nous apprend donc que Gaspard Sibon exerçait en fait la profession de banquier, qu'il était en relation d'affaires avec d'importants personnages de son temps comme Jean Casimir, prince de Pologne, fils du roi Sigismond III, qui se trouvait alors en France, ainsi qu'avec des banquiers de Gênes et de Lyon. Ce n'était donc pas un simple boutiquier de province mais un homme d'affaires d'envergure internationale habitué à se déplacer en France et en Italie pour les besoins de son négoce.

5. *Ibid.* 301 E 290, fol. 265.

Un second document, non moins important, nous révèle en outre que Gaspard Sibon ne consacrait pas toute son activité aux seules opérations commerciales et financières mais qu'il avait un violon d'Ingres, la passion de l'architecture, et qu'il exerçait en quelque sorte une profession parallèle : celle d'architecte et d'expert en matière de construction.

Voici ce texte, tel qu'il figure dans les minutes du notaire aixois Antoine Boutard à la date du 1<sup>er</sup> février 1666. Ce jour-là, Antoine de Cormis, avocat au Parlement, donnait à prix-fait à Jean Jaubert et Laurent Vallon, maîtres maçons d'Aix « la desmolition et construction ensuite de la maison que led. Sr de Cormis possède en ceste ville daix a la rue des Espineaux *suivant le plan et dessain fait par le Sr Sibon bourgeois daix le 24 janvier dernier et par lui signé* aux prix paches conditions et qualités suivantes accordées et stipulées par les parties ; premierement que lesd. prisfachiers seront tenus de desmolir dhaut en bas et de bas en hault ainsi qu'il sera advisé par lesd. parties, retiendront, poucheireront et badailleront tout ce qui sera nécessaire... »<sup>6</sup>.

Je passe sur les clauses techniques de ce contrat mais en soulignant tout de même celle-ci sur laquelle je reviendrai par la suite : « *feront toute l'architecture que besoing fera conforme a la maison du Sr général Guidy* », c'est-à-dire l'actuel hôtel de Nibles sur le Cours. L'acte était dressé par le notaire dans la maison d'Antoine de Cormis et, détail qui a son importance, Gaspard Sibon apposait sa signature au bas du document en qualité de témoin, ce qui est tout à fait normal puisqu'il avait apporté les plans dessinés par lui qu'il devait remettre aux entrepreneurs.

Cette pièce d'archives est également d'un très grand intérêt car les textes de ce genre sont assez rares, il faut en convenir, dans les minutes notariales. Elle nous apporte la preuve absolue, indiscutable, que Gaspard Sibon était l'auteur des plans d'après lesquels Antoine de Cormis avait fait reconstruire en 1666 sa maison de la rue des Epineaux, c'est-à-dire l'immeuble qui porte actuellement le numéro 15 de cette rue. Cette habitation

6. Cf. Documents d'archives 1 à 4, en fin de l'article.

de dimensions assez modestes, puisque sa façade sur rue ne comporte que trois travées verticales de fenêtres, n'est pas un véritable hôtel parlementaire mais plutôt une maison bourgeoise dont seul le rez-de-chaussée a été conservé dans son état primitif, les deux étages supérieurs ayant été remaniés ultérieurement, sans doute au milieu ou à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. Sa porte d'entrée, qui a conservé une belle boiserie d'époque à compartiments richement décorée de moulures de feuilles de laurier, d'un masque et de rinceaux, s'inscrit dans un encadrement de pierre de taille fortement mouluré flanqué de deux pilastres d'ordre dorique qui soutiennent un entablement du même ordre couronné par une corniche soulignée de denticules. La fenêtre de droite possède le même encadrement de moulure et de pilastres que la porte d'entrée et, à l'origine, il existait certainement, à l'emplacement de l'actuelle entrée de garage, une fenêtre centrale correspondant à celles des étages supérieurs, avec un encadrement identique. C'était là une ordonnance classique à trois travées qu'on retrouve sur les façades de plusieurs édifices aixois du milieu du XVII<sup>e</sup> s. avec corniche horizontale séparant les étages. En 1666, les fenêtres du premier étage devaient posséder un encadrement de pilastres d'ordre ionique et celles du second un encadrement de pilastres d'ordre corinthien. Une corniche en forte saillie, peut-être décorée de masques comme à l'hôtel d'Espagnet, devait couronner la façade.

A l'intérieur, dans l'axe de la porte d'entrée, s'ouvre un large vestibule dont les poutres ont conservé leur décoration de gypserie sculptée du milieu du XVII<sup>e</sup> s., mais la cage d'escalier à mur d'échiffre a perdu ses balustres de pierre. Il convient de faire maintenant un retour de trois ans en arrière, à la date du 5 novembre 1663. Ce jour-là, Dominique Guidy, trésorier général de France au Bureau des finances de la généralité d'Aix, avait confié aux mêmes entrepreneurs Jean Jaubert et Laurent Vallon la construction d'une maison sur l'emplacement du jardin qu'il possédait à la rue Nazareth et sur les places à bâtir qu'il avait acquises le 3 juillet 1659 en bordure du nouveau cours à carrosses. Le contrat précisait que « lesdits Jaubert et Vallon bastiront et suivront le plan qua esté fait et approuvé par les parties et retiré par lesd. Jaubert et Vallon pour construire et edifier suivant icelluy lequel bastiment et edifice lesd. Jaubert et Vallon entrepreneurs suivant les articles

et plan promettent de faire et parfaire moyennant le prix et somme de 8 300 livres »<sup>7</sup>.

Le rédacteur de l'acte, le notaire Decitrane, est ici moins précis que son collègue Boutard dans le prix-fait de la construction de l'hôtel de Cormis puisqu'il ne donne pas le nom de l'auteur des plans d'après lesquels les entrepreneurs devaient travailler, mais de solides arguments peuvent être invoqués pour en attribuer la paternité à Gaspard Sibon. En effet, ce dernier figure ici encore comme témoin au contrat dressé dans la maison du trésorier général Guidy où sa présence me paraît tout à fait significative. Si notre architecte-amateur se trouvait là, ce n'était pas par hasard mais bien parce qu'il avait apporté les plans destinés aux entrepreneurs comme il le fera trois ans plus tard, le 1<sup>er</sup> février 1666, au moment de la mise en chantier de l'hôtel de Cormis. D'ailleurs, une clause du prix-fait de construction de ce dernier édifice n'imposait-elle pas aux entrepreneurs « de faire toute l'architecture que besoin fera conforme a la maison du Sr général Guidy » déjà construite par eux en 1663 ? Je m'estime donc tout à fait fondé à conclure du rapprochement de ces deux contrats que Gaspard Sibon est bien l'auteur des plans de l'hôtel de Guidy (aujourd'hui de Nibles) construit en 1663 par les entrepreneurs Jaubert et Vallon, comme il est celui des plans de l'hôtel de Cormis édifié en 1666 par les mêmes maîtres maçons. Que Dominique Guidy ait fait appel à Gaspard Sibon pour lui demander de dessiner les plans de son hôtel est d'ailleurs une démarche tout à fait normale. Les deux hommes se connaissaient bien puisque le premier siégeait au Bureau des finances de la généralité à côté de Pierre de Roux qui était précisément le beau-frère du second.

L'édifice construit en 1663 par Dominique Guidy est connu de nos jours sous le nom d'hôtel de Nibles. C'est un bâtiment sur rue, élevé en bordure du Cours, comprenant aujourd'hui trois étages sur rez-de-chaussée, dont la façade est percée de cinq travées verticales de fenêtres. Sa porte d'entrée, située du côté droit, s'ouvre sur un vestibule qui donne accès à une cage d'escalier à mur d'échiffre et balustrade de pierre. De regrettables transfor-

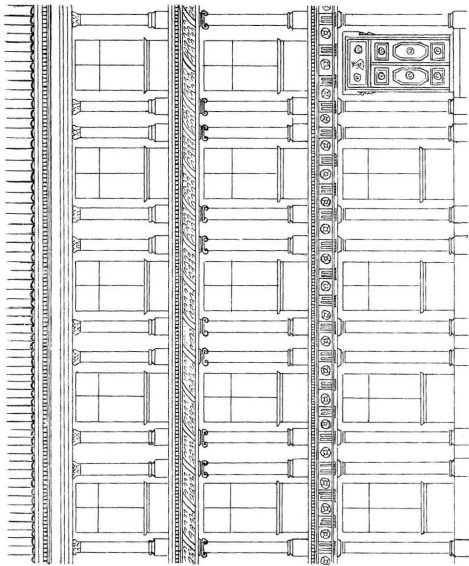
7. *Ibid.*, 5 à 11.



mations ont malheureusement altéré la physionomie originale de cette construction qui, à l'origine ne possédait que deux étages sur rez-de-chaussée. Ce dernier a été éventré par des boutiques et, au XIX<sup>e</sup> siècle, on a éprouvé le besoin de surélever le bâtiment d'un étage supplémentaire, ce qui en dénature totalement l'ordonnance primitive. Si on veut l'imaginer tel qu'il était au moment de sa construction, il faut restituer par la pensée la totalité du rez-de-chaussée qui comportait nécessairement quatre fenêtres encadrées de pilastres d'ordre dorique soutenant un entablement du même ordre, avec frise à rosaces et triglyphes prolongeant celle de la porte d'entrée, qui séparait alors le rez-de-chaussée du premier étage. De même, il convient de rétablir les allèges des fenêtres des deux étages qui ont été remplacées au milieu du XVIII<sup>e</sup> s. par des balcons en ferronnerie, et enfin supprimer les persiennes modernes qui dissimulent fâcheusement de nos jours la plus grande partie de cette noble façade.

L'existence de la frise séparant le rez-de-chaussée du premier étage est attestée par un document très précis. Le 23 mai 1664, Dominique Guidy remboursait aux entrepreneurs la somme de 33 livres qu'ils avaient payée au sculpteur Jacques Fossé « pour le prix des rozes qu'il a fait sur la taille de la façade de la susdite maison » tandis qu'il réglait personnellement au même sculpteur, en juillet 1666, une somme équivalente « pour l'ornement de la frise du second courdon de la façade du devant de ladite maison ». Quant à la boiserie de la porte d'entrée, un autre document nous révèle qu'elle est l'œuvre du sculpteur sur bois Jean Durand qui l'exécuta également, en juillet 1666, pour le prix de 128 livres. Ajoutons enfin, pour être complet, que les peintres Jacques Mille et Hugues Puget s'étaient engagés le 12 juin 1666 à exécuter toute la décoration intérieure et à peindre à l'extérieur « les grilles de fer de la salle basse visant au cours », ce qui confirme l'existence, au rez-de-chaussée, de fenêtres barreaudées telles qu'on les voit encore sur des façades des bâtiments de cette époque qui n'ont pas été victimes de transformations à usage commercial comme l'hôtel d'Espagnet, l'Hôtel de Ville et la plupart des hôtels du quartier Mazarin.

Une série d'autres documents inédits, figurant dans les minutes du notaire Pierre Beausin, incitent à attribuer également à Gaspard Sibon les plans d'un troisième hôtel aixois construit à la même époque : l'hôtel de



Essai de restitution de la façade de l'Hôtel de Nibles en 1663. Dessin de l'auteur.

Carondelet qui est situé au numéro 17 de la rue Cardinale, à l'angle de la rue Peyssonnel.

D'après l'historien Roux-Alphéran, cet édifice aurait été construit vers 1670 par Philippe-Emmanuel de Carondelet, baron de Talan, écuyer de Sa Majesté, qui dirigeait alors l'académie royale d'Aix, établissement dans lequel les jeunes nobles de la ville apprenaient l'équitation et s'exerçaient au manie-ment des armes.

Le prix-fait de sa construction, que j'ai retrouvé, porte la date du 12 octobre 1666, c'est-à-dire qu'il se situe quelques mois après la mise en chantier de l'hôtel de Cormis. Ce jour-là, les mêmes entrepreneurs, Jean Jaubert et Laurent Vallon, promettaient à Philippe-Emmanuel de Carondelet « de fournir et poser en œuvre toute la pierre de taille que sera nécessaire pour la maison qu'il fait construire dans lagrandissement de la ville au cartier de St Jean dans les places par luy acquises de MM. de la Religion de Malte, ensemble faire toutes les murailles de massonnerie de bonne pierre pastouire frede et pour la pierre de taille feront toutes les architectures nécessaires ». L'acte est signé en présence de trois témoins : Gaspard Sibon, bourgeois, Jean Pons, maître gipier, et Louis Delphin, maître serrurier<sup>8</sup>.

Un an après, le 25 octobre 1667, les mêmes entrepreneurs s'engageaient à faire toute la giperie nécessaire, à fournir tout le bois de charpente et menuiserie et à rendre la demeure habitable pour le 15 septembre de l'année 1668.

La présence de Gaspard Sibon comme témoin au contrat du 12 octobre 1666 me paraît ici encore tout à fait significative. Sa signature, qui figure au bas de l'acte, doit être interprétée comme la preuve d'une participation particulièrement active à l'opération envisagée : établissement des plans et direction du chantier. Le bien-fondé de cette interprétation est d'ailleurs renforcé par un document ultérieur, une transaction en date du 25 février 1670 dans laquelle Philippe-Emmanuel de Carondelet et les entrepreneurs réglaient à l'amiable le différend survenu entre eux au moment de la réception

8. *Ibid.*, 12 à 18.

définitive des travaux. Dans cet acte, les parties confiaient à deux experts le soin de procéder à tous les cannages nécessaires en vue de les départager. Jaubert et Vallon désignaient le géomètre Louis Cundier et le baron de Talan Gaspard Sibon. Le 22 mars 1670, les deux experts rendaient leur sentence d'arbitrage. Sur une somme de 11 091 livres 15 sols 4 deniers représentant le prix de la totalité des travaux, le baron de Talan devait verser encore à ses entrepreneurs 1 441 livres 15 sols payables dans un délai de cinq ans. Les signatures figurant au bas de ce document méritent de retenir l'attention. Elles se présentent sous la forme suivante : « Louis Cundier arbitre, Sibon arbitre *gratis pour ma portion de mes vacations* », ce qui signifie clairement que Gaspard Sibon renonçait à recevoir du baron de Talan la moindre rémunération pour son activité d'expert. S'il agissait d'une manière aussi désintéressée c'est sans doute qu'il considérait que sa position vis-à-vis du baron de Talon n'était pas celle d'un simple arbitre occasionnel mais bien celle d'un véritable architecte chargé de dessiner les plans, de surveiller l'exécution du chantier et éventuellement de procéder à toutes les vérifications techniques au moment de l'achèvement des travaux. De cet ensemble de textes, nous pouvons donc conclure, sans grand risque d'erreur, que l'hôtel de Carondelet a également été construit, entre 1666 et 1670, sur les plans et sous la direction de notre architecte-amateur.

Malheureusement cet édifice a subi lui aussi d'importantes transformations depuis l'époque de sa construction. Seul son rez-de-chaussée sur rue a été conservé intact. Les deux étages ont été entièrement rebâti, ce qui a entraîné la disparition complète de leur décoration d'origine. On peut cependant imaginer que l'ordonnance de doubles pilastres d'ordre dorique qui existe encore avec un léger retour sur la rue Peyssonnel était surmontée d'une ordonnance symétrique d'ordre ionique au premier étage et d'ordre corinthien au second. La façade principale du bâtiment édifié en 1666 devait donc être très proche de celle de l'hôtel de Nibles. Quant à la façade sur cour, elle a bien conservé sa hauteur primitive ainsi que sa corniche terminale soulignée de denticules, mais elle ne possède plus aucune décoration architecturale.

On n'a pas manqué de rapprocher la façade de l'hôtel de Nibles et le rez-de-chaussée de l'hôtel de Carondelet de la façade de l'Hôtel de Ville

qui a été dessinée en 1655, rappelons-le, par le sculpteur-architecte Pierre Pavillon. Les ressemblances qu'on relève entre ces trois édifices rendaient jusqu'ici parfaitement crédible leur attribution à un même architecte, mais ce que nous savons désormais de l'activité de Gaspard Sibon dans le domaine de l'architecture nous oblige à réviser totalement cette manière de voir<sup>9</sup>. Aux figures de Jean Dou et de Gaspard Sibon que nous venons d'évoquer, il convient d'ajouter maintenant celle d'un autre architecte-amateur vivant à la même époque : celle d'Alphonse Dumas dont le nom a lui aussi sombré dans l'oubli. Né à Aix en 1630, frère de lait du prieur de Saint-Jean de Malte, Jean-Claude Viany, Alphonse Dumas exerçait la double profession de menuisier et de géomètre. En 1670, lorsque l'Ordre de Malte décida de reconstruire en l'agrandissant le prieuré d'Aix qui tombait en ruine, Adolphe Dumas fut choisi par le prieur Viany pour dresser les plans du nouveau bâtiment et pour en diriger le chantier. L'inscription relatant la pose de la première pierre à la date du 25 février 1671 est rédigée comme suit : *Alphonsus Dumas frater collectaneus Dni prioris totius edificii formam delineavit*<sup>10</sup>. Elle atteste donc de la manière la plus incontestable qu'Adolphe Dumas est bien le seul auteur des plans du prieuré. Alphonse Dumas assiste d'ailleurs comme témoin à tous les contrats de prix-fait passés par le prieur

9. On peut encore mettre à l'actif de Gaspard Sibon les plans de l'hôtel que Paul Meyronnet, greffier des Etats, avait fait construire en 1669 sur le Cours tout contre et à droite de l'hôtel de Nibles (39, cours Mirabeau). Ce bâtiment a malheureusement été totalement transformé au XIX<sup>e</sup> siècle et il ne reste rien de sa structure architecturale d'origine. On peut toutefois supposer que l'ordonnance de sa façade était très proche de celle de l'hôtel de Nibles, sinon identique. Le 30 septembre 1669, en cours de travaux, Paul Meyronnet concluait un accord avec les religieuses de la Miséricorde, ses voisines de droite, au sujet d'un mur mitoyen et d'un « lieu commun ». Il était alors précisé que les travaux seraient exécutés « conformément au plan dressé par le sieur Gaspard Sibon du consentement des parties » et que le chantier serait suivi par ce dernier. (Not. B. Decitrane, 301 E 319, fol. 740.)

Ce document rend tout à fait plausible l'hypothèse selon laquelle le greffier Meyronnet aurait lui aussi choisi comme architecte l'auteur des plans de l'édifice que son voisin de gauche, Dominique Guidy, venait de faire construire.

Gaspard Sibon, qui habitait une maison située dans la rue des Prêcheurs (rue Portalis) donnant par derrière sur la rue d'Arpille, acquise en 1645, mourut en 1679. Son acte de décès figure comme suit dans le « Livre des mortuaires » de l'église des Frères Prêcheurs d'Aix : Le 17 (octobre 1679) avons enseveli Monr Gaspard Sibon, bourgeois consulaire resquiescat in pace. » Arch. mun. Aix, GG 86, fol. 132.

10. *Recueil d'inscription du père Moulin cordelier*. Bibl. Méjanas. Ms 860 (1014) p. 28. J. Boyer, *Architecture religieuse de l'époque classique à Aix*, Paris, 1972, p. 101, note 31.

Viany au cours des années 1671 et 1672 avec les entrepreneurs de la construction ainsi qu'au compte final des travaux en 1676 <sup>11</sup>.

Le bâtiment dessiné par Alphonse Dumas se présente sous la forme d'un édifice de plan rectangulaire comportant un rez-de-chaussée, un étage noble et un dernier étage en mezzanine éclairé par des lucarnes hexagonales. Sa porte d'entrée, que surmonte un balcon à balustres de pierre, s'ouvre dans l'axe de la composition. On retrouve dans cette dernière plusieurs éléments empruntés à des hôtels aixois plus anciens comme les corniches séparant les étages au niveau des appuis des fenêtres, la légère saillie des travées verticales des baies, les fenêtres « en tabernacle » encadrées de pilastres, les masques de gargouilles ornant la corniche terminale. On est alors tenté de rapprocher le prieuré de Malte d'un autre bâtiment construit à peu près à la même époque : le double hôtel de Gastaud (actuellement de Foresta) qui est situé 37-39, rue Cardinale. Ces trois façades possèdent en effet bien des points communs tels que le léger décrochement des travées verticales des baies, les corniches séparant les étages au niveau des appuis des fenêtres, la corniche arrondie au-dessus des portes d'entrée, les fenêtres « en tabernacle » encadrées de pilastres. On peut donc supposer qu'elles sont l'œuvre d'un même architecte.

Les documents que j'ai recueillis jusqu'ici sur le double hôtel de Gastaud nous révèlent que l'édifice a été mis en chantier par contrat du 5 août 1667 et qu'il était achevé à la fin de l'année 1671 <sup>12</sup>. Une clause du prix-fait stipulait que les entrepreneurs devaient exécuter la mise en place de la pierre de taille « avec des architectures conformes a celles de la maison que le Sr advocat de Cormis a fait nouvellement bastir ». Il y avait donc référence expresse à l'hôtel de Cormis mais cette fois la signature de Gaspard Sibon ne figure pas au bas du contrat comme c'était le cas pour l'hôtel de Nibles et l'hôtel de Carondelet. Il est donc difficile, dans ces conditions, d'aller au-delà d'une simple hypothèse et d'en attribuer avec certitude la paternité à Gaspard Sibon. Par contre, on peut se demander si le géomètre Alphonse Dumas ne serait pas l'auteur des plans du double hôtel de Gastaud, antérieur

11. Cf. Documents d'archives, 19 à 32.

12. Cf. Documents d'archives, 33 à 44.

seulement de quelques années au prieuré de Malte, en raison précisément des ressemblances que nous avons relevées entre les deux bâtiments. Les arguments d'ordre stylistique plaident en faveur de cette hypothèse mais, en l'état actuel de notre documentation, rien ne nous autorise à la transformer en certitude.

A côté du frère Jean Dou, de Gaspard Sibon et d'Adolphe Dumas, il convient de ranger également dans la catégorie des « architectes-amateurs » de nombreux représentants de la noblesse aixoise qui dessinaient souvent eux-mêmes les plans des édifices qu'ils voulaient faire construire ou tout au moins participaient activement à leur élaboration, n'hésitant pas à faire prévaloir leur goût personnel ou leurs propres idées esthétiques. De nombreux documents attestent ce rôle important que la noblesse locale a joué dans l'histoire architecturale de la ville d'Aix sous l'Ancien Régime. En voici un choix qui me paraît particulièrement significatif.

Le 22 juillet 1586, Jean-Augustin de Foresta, premier président au Parlement, donne à prix-fait la reconstruction de sa maison de la rue Bellegarde (rue Mignet). L'entrepreneur, le maître maçon Vizian Babeau, s'engage à faire « le carraige de lad. maison de pierre de taille avec les portes et fenestres *que seront advisées par led. Sieur* et avec leurs mollures et mesme la grande porte de lad. maison suyvant le pourtraict quen sera baillé par led. Babeau aud. Sieur *et entre eulx advisé* »<sup>13</sup>.

Le 9 juillet 1635, Jean-Antoine de Thoron d'Artignosc, conseiller au Parlement, donne à prix-fait la reconstruction de sa maison de la rue Mathéron. Il est prévu que « les entrepreneurs feront toute la besongne que sera requis et necessere et leur sera commandé et indiqué par led. Sieur tant a la facade et dernier de lad. maison que dans icelle et a lad. facade y feront les fassons a la porte couchere a la rustique laquelle sera de dix pans largeur *au dessain que led. Sieur luy desseignera* »<sup>14</sup>.

Le 23 mars 1637, le même personnage donne à prix-fait au sculpteur Jean Laugier les sculptures de la cage d'escalier de sa maison de la rue

13. Arch. B.-du-Rh., notaire B. Quatrebars, 301 E 186, fol. 753.

14. *Ibid.*, notaire P. Brueys, 307 E 730, fol. 815.

des Epineaux « *le tout suivant les dessains que luy seront traxés ou indiqués par ledit Sieur conseiller* »<sup>15</sup>.

Le 18 mars 1647, le baron de Châteaurenard donne à prix-fait la reconstruction de son hôtel de la rue Gaston-de-Saporta. Les ouvriers s'engagent à faire de neuf toute la maçonnerie et ouvrage de pierre de taille « *que sera necessere de faire en lad. maison que leur sera commandé par led. Sr baron suivant le dessain quil en a projetté...* feront toutes les architectures cornisses et niches que seront necesseres aux lieux ou sera advizé par led. Sr baron »<sup>16</sup>.

Le 17 mai 1653, les frères Jean-Antoine et François Lambert, avocats, donnent à prix-fait, à Jean Jaubert et Laurent Vallon, la construction de leur maison sur le Cours (28-30, cours Mirabeau). Les entrepreneurs promettent de faire « *toutes les Fassons moulures et embellissements aux portes des Fassades du devant et du dernier comme aussy aux autres portes fenestres coudières tables modellons masques aux arcs doubleaux qui seront requises et lesd. portes seront faites a la vollonté desd. Srs Lambert suivant le dessain qui sera marqué* ». Le prix-fait donné le même jour aux gipiers précise que « *toutes les Fassons et ornements necessaires seront faits tels que sera advizé par lesd. Srs Lambert aux cheminées et montées et autres parts ou besoin sera* »<sup>17</sup>.

Le 12 novembre 1661, dans le prix-fait donné par Charles de Laugier de Montblanc pour la reconstruction de sa maison sise au coin de la rue Capouane ou Esquicho Mousco, il est précisé que le tailleur de pierre « *fera le devant de lad. maison de taille de deux pans despesseur la porte de lad. maison et la façon dicelle comme led. Sieur treuvera bon les croisières et cornisses aussi* »<sup>18</sup>.

Le 23 mars 1667, Gabrielle d'Oraison, veuve de François de Pontevès, fait exécuter des travaux dans sa maison du bourg Saint-André. Les entre-

15. *Ibid.*, notaire P. Brueys, 307 E 732, fol. 357.

16. *Ibid.*, notaire P. Brueys, 307 E 742, fol. 380 v<sup>o</sup>.

17. *Ibid.*, notaire B. Decitrane, 303 E 303, fol. 518.

18. *Ibid.*, notaire A. Augier, 308 E 1416, fol. 1792.



preneurs « feront lad. besongnes *suivant le dessain que lad. dame leur ordonnera* et avec les architectures necessaires »<sup>19</sup>.

Le 13 février 1669, Marguerite de Beaulieu, veuve de Jean-Augustin de Flotte, conseiller au Parlement, donne le prix-fait de reconstruction de sa maison de la rue de Littera. Les ouvriers s'engagent à travailler *suivant le dessain et a la vollonté de lad. dame* »<sup>20</sup>.

Le 28 avril 1689, lorsque Sextius d'Arlatan-Montaud, conseiller au Parlement, donne le prix-fait de la construction de sa maison de la rue de l'Opéra, le contrat prévoit que les entrepreneurs « fourniront travailleront et employeront toute la pierre de taille qui luy sera necessaire a la construction de lad. maison *avec toutes les façons quil trouvera bon pourveu quelles puissent estre faites avec le marteau* »<sup>21</sup>.

Enfin un dernier document, cette fois du milieu du XVIII<sup>e</sup> s., prouve la compétence en matière d'architecture d'un éminent représentant de la noblesse aixoise, Claude-François Palamède de Forbin, marquis de Pont-à-Mousson et de La Barben. Il s'agit d'une délibération du conseil de ville du 31 décembre 1756 dans laquelle il est rapporté que le marquis de La Barben, chargé de superviser la construction de la fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville et de la reconstruction de la salle de spectacles appartenant à la dame Dulac « étoit particulièrement attaché à l'aménagement des créanciers de lad. dame Dulac pour obliger ses successeurs a exécuter *le plan quil a lui-même dressé d'une salle de spectacles* ayant suivi cette affaire tout comme l'exécution du plan de ladite fontaine qu'il a aussy présenté. Sur quoy le Conseil a remercié led. Sr marquis de Forbin et le prie de vouloir bien continuer ses soins a la direction de lad. salle de spectacles et de lad. fontaine »<sup>22</sup>.

Ce document nous révèle donc que le marquis de Forbin, dont plusieurs lettres attestent, je le signale en passant, qu'il était particulièrement lié

19. *Ibid.*, notaire G. Fazende, 306 E 918, fol. 559.

20. *Ibid.*, notaire G. Fazende, 306 E 920, fol. 338.

21. *Ibid.*, notaire A. Boutard, 301 E 349, fol. 473.

22. Arch. mun. Aix, BB 110, fol. 224.

avec l'architecte avignonnais Franque, avait dessiné lui-même en 1756 un projet pour une salle de spectacles et que ses collègues du Conseil de ville, convaincus de ses connaissances en architecture, l'avaient désigné pour contrôler l'exécution de la fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville dont il avait présenté les plans dressés cette fois non par lui mais par l'architecte avignonnais Joseph-Esprit Brun qu'il devait également bien connaître.

Mais le moment me paraît maintenant venu de tirer de toute cette documentation un certain nombre d'enseignements et de conclusions d'ordre plus général. Une première constatation s'impose : à Aix, sous l'Ancien Régime, et surtout au XVII<sup>e</sup> s., la profession d'architecte, telle que nous la concevons aujourd'hui, n'est pas du tout réglementée et ne se trouve pour ainsi dire jamais pratiquée comme un métier exclusif de toute autre activité. Ce n'est pas une profession libérale qui nourrit son homme. Elle est au contraire exercée comme une activité accessoire par quantité de personnes : maçons, tailleurs de pierre, géomètres, peintres, sculpteurs, menuisiers, membres de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. A la limite, on peut dire qu'à cette époque tout le monde s'occupe plus ou moins d'architecture et dessine des plans d'édifices. Cette situation n'est d'ailleurs pas particulière à la capitale de la Provence. Je l'ai également rencontrée à Arles et elle a existé dans d'autres villes comme Lyon où l'érudit Charvet a pu constater le même phénomène.

Il convient alors de se demander où et comment tous ces gens d'origine si diverses qui s'adonnaient à l'architecture avaient reçu leur formation et acquis cette indispensable culture artistique, sans laquelle ils n'auraient pas pu exercer ce genre d'activité. Pour ceux d'entre eux qui appartenaient au monde des « arts et métiers mécaniques », les ouvriers du bâtiment comme les maçons, tailleurs de pierre, gipiers, charpentiers, menuisiers, pour les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les géomètres et arpenteurs, la transmission des connaissances théoriques et pratiques d'une génération à l'autre continuait à se faire comme au Moyen Age, dans le cadre professionnel par le moyen de l'apprentissage. Dans tous ces corps de métiers, l'enseignement que le maître dispensait à ses apprentis faisait une large place à celui du dessin comme en témoignent certains contrats qui ont été

conservés<sup>23</sup>. Quant à ceux qui appartenait aux classes privilégiées de la société d'autrefois, la noblesse, le clergé et la haute bourgeoisie, leur culture artistique était acquise au même titre que la culture littéraire et scientifique dans les établissements d'enseignement dirigés par des ordres religieux comme les jésuites ou les oratoriens. Ajoutons à cela que l'enseignement du dessin était également assuré par des artistes, peintres, graveurs, sculpteurs, qui donnaient des leçons particulières à une clientèle aisée<sup>24</sup>, et que la gravure, largement répandue dans les milieux cultivés, était également un puissant véhicule des idées et des formes nouvelles. On peut donc tenir pour assuré que, sous l'Ancien Régime, la culture artistique n'était pas à Aix l'apanage d'une petite minorité mais qu'elle était en honneur dans toutes les classes de la société.

23. Le 28 septembre 1733, contrat d'apprentissage de Jean-François Balechou de la ville d'Arles chez Nicolas Misancel, sculpteur et architecte d'Arles. Il est précisé que ce dernier « luy apprendra tous les jours le dessein a quoy il l'employera deux heures par jour pendant la première année de cet apprentissage une le matin et une le soir outre le temps que led. Balechou mettra pour faire le dessein des pièces auxquelles il travaillera et les deux années il dessinera aussy les pieces dont il devra faire la sculpture ledit Misancel luy faisant réparer les defauts quil pourroit faire aud. dessein. » Notaire P. Tartais, Arch. B.-du-Rh., 401 E 376, fol. 229 v°.

24. Le 16 janvier 1651, Etienne Michel, Sr de Tamaris, avocat, cède au peintre Jean Daret une cense annuelle de 10 sols 6 deniers en récompense des soins qu'il a pris pour enseigner le dessin au crayon à son fils Charles Michel, écuyer. *Ibid.*, Notaire J. Darbès, 303 E 374, fol. 69.

Le 26 mai 1738, le Conseil de ville d'Arles accorde une gratification de 100 livres par an pendant six ans au sieur Lieutaud « maître en fait de dessin originaire de cette ville » qui après avoir vécu trente ans à Paris était venu s'établir dans sa ville natale en 1735. Avant lui, cette profession était exercée par le sculpteur Pons Dedieu, frère de Jean Dedieu, sculpteur du Roi, qui ne touchait aucune rémunération. Arch. mun. Arles, BB 48, fol. 118.

A Aix, de nombreux amateurs s'adonnent à la peinture, au dessin, à la gravure, à la sculpture, surtout au XVIII<sup>e</sup> s. Outre les figures bien connues de J.-B. de Boyer d'Eguilles, de J.-B. de Boyer de Fonscolombe, de Joseph-Laurent de Gaillard-Longjumeau, de Gaspard de Gueidan, citons encore celle de Pierre de Galaup-Chasteuil qui, le 31 juillet 1701, réclame aux consuls une gratification pour les dessins qu'il avait faits des arcs de triomphe élevés lors du passage des princes de Bourgogne et de Berry : Arch. mun. Aix, BB 106, fol. 103.

Signalons enfin qu'il existait à côté des géomètres et arpenteurs des *experts-jurés* également chargés de faire des expertises en matière de construction. Citons par exemple le notaire Joseph Minuty et le bourgeois Joseph Blanc que l'archevêque d'Aix consulte en 1693 sur le danger que pourrait faire courir au chœur de Saint-Sauveur la construction de la chapelle de N.-D. d'Espérance. Le rapport établi par ces deux experts, qui se réfèrent à Vitruve, dénote une parfaite connaissance des techniques de l'architecture, ce qui permet de supposer qu'ils étaient tout à fait capables de dessiner eux-mêmes des plans d'édifices.

Seconde constatation : ce que nous appelons aujourd'hui la propriété artistique n'est absolument pas protégé sous l'Ancien Régime à Aix comme ailleurs. On copie et on imite sans la moindre hésitation les créations d'autrui. C'était là monnaie courante et bien dans les mœurs de l'époque. Personne ne devait s'en plaindre puisque les archives judiciaires du temps sont muettes sur ce point et ne contiennent aucun procès en plagiat. Je pourrais énumérer des quantités de contrats de prix-fait dans lesquels les ouvriers sont mis dans l'obligation d'exécuter une façade, une porte d'entrée, une cage d'escalier ou un décor architectural en prenant pour modèle ce qui a été réalisé dans telle ou telle maison déjà construite. Ces ressemblances et analogies qu'on relève entre plusieurs édifices de la même époque risquent d'induire en erreur. Le plus souvent, elles n'ont pas d'autre origine que la volonté délibérée de copier, d'imiter la demeure du voisin ou du personnage appartenant au même groupe social et n'impliquant pas toujours l'intervention d'un même architecte. Convenons que cette pratique, parfaitement admise autrefois, n'est pas faite pour faciliter la tâche de l'historien d'art car, comme nous avons pu le constater à propos de l'hôtel de Nibles et de l'hôtel de Carondelet, elle rend particulièrement aléatoires les datations et attributions qui sont uniquement basées sur des comparaisons d'ordre stylistique. La plus grande prudence s'impose donc dans ce domaine.

Les documents inédits que nous avons mis au jour prouvent que l'histoire architecturale de la ville d'Aix sous l'Ancien Régime s'inscrit dans un contexte social et culturel particulièrement complexe sur lequel nous sommes encore imparfaitement informés. Il serait donc prématuré, et en tout cas peu conforme à la réalité historique, de considérer comme les auteurs exclusifs des plans des édifices construits dans l'ancienne capitale de la Provence, principalement au cours du XVII<sup>e</sup> s., les quelques maîtres d'œuvre dont les noms ont été révélés dans mes précédentes publications, comme le contrôleur Jean Lombard, Pierre Pavillon et les Vallon. A côté de ces derniers, ont désormais pris place sur la scène de l'histoire ces nouveaux-venus que sont les architectes-amateurs dont tout le monde, je l'espère, s'accordera à dire qu'ils ont tout autant que les premiers mérité de refaire surface et d'être tirés de l'oubli.

Jean BOYER.

## ANNEXE - DOCUMENTS D'ARCHIVES

## HÔTEL DE CORMIS

1. Le 1<sup>er</sup> février 1666, promesse de Jean Jaubert et Laurent Vallon, maîtres maçons d'Aix, à Antoine de Cormis avocat au Parlement « de faire bien et deument parfaire et entièrement parachever la desmolition et construction ensuite de la maison que led. Sr de Cormis possède en ceste ville d'aix a la rue des Espineaux *suivant le plan et dessin fait par le Sr Sibon bourgeois daix* le 24 janvier dernier et par luy signé au prix paches conditions et qualités suivantes accordées et stipulées par les parties. Premièrement que led. prisfachiers seront tenus de desmolir dhaunt en bas et de bas en haut ainsi quil sera advizé par led. parties, retiendront, poucheiront et badailleront tout ce qui sera necessaire aux despans risc péril et fortune desd. prisfachiers et la deffarde leur appartiendra et feront place nette se réservant led. Sr de Cormis la pierre de taille, bars de taille, bars de feu, tout le bois, portes, fenestres, vitres, cledes fer, clous et claveson ; led. prisfachiers feront cruser et hoster la terre tant des fondements cave que des estages bas et conduits que besoing sera moyennant le prix de quatre livres quatre sols la canne cube, feront les murailles de massonnerie reduictes a deux pans despesseur reboucades aux deux costés sy besoing est moyennant le prix de quatre livres seize sols la canne carrée, plus la taille quil faudra faire y compris les balustres, sa main courante et suport reduite a vingt pans la charretée a quatre livres quinze sols la charretée, feront aussi toutes les fassons d'architecture et seront led. balustres et main courante mesurés tant plain que vuide, laquelle taille ne pourra estre posée que de la main dudit Vallon, poseront les cledes et feront tous les trous des gons et gaches, feront les murailles de giperie dun pan et demi pan et quart de pan despesseur au prix de quatre livres quatre sols la canne carrée mesurant tant plain que vuide, moyennant ce poseront fenestres portes gons fiches gaches ferouil et fers ou besoin sera, les balustres ne seront cannés que comme muraille et feront de boudins consolles et fassons, les bugets cheminées seront le moins dun tiers de pan despesseur, les souliers avec les travettes seront le moins dun quart de pan despesseur et les souliers negats seront de demy pan despesseur le moins compris les cartons, les entrevaux seront de demy pan despesseur, le tout de bon gip sans pouvoir employer de clluy appelé de cagner le tout au prix de quarante six sols la canne carrée a mesurer tant plain que vuide, poseront les tuiles feront les sarades et mours et *toute l'architecture que besoing sera conforme a la maison du Sr Général Guidy*, tous les bars quils employeront a lad. maison se payeront a raison de dix livres la canne carrée, les bars de feu a trente quatre sols la pièce et sils font un potager se payera a proportion des autres... employeront les bars vieux de feu qui se treuveront bons, employeront toute la taille vieille moyennant quarante sols la charretée, feront la callade seche que besoing sera a raison de vingt sols la canne carrée, fourniront led. prisfachiers tout le bois blanc qui sera necessere a lad. maison sçavoir les sommiers carras dun pan despesseur et un pan et demy hauteur aplanats et bourdonnats mis en œuvre de la longueur que besoin sera, les redons, les simas et les travetes appelées de la jauge commune, les listaux de tapisserie et cartons... les saillans de table compris sa charlate de trois pans largeur... les bugets de bois, les remes et linteaux, les costières... le tout bon bois marchand et de recepte de sap et serente... employant led. prisfachiers le bois vieux... ». Les entrepreneurs touchent 1000 livres d'acompte, le solde leur étant payé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

« Acte fait et publié a aix dans la susdite maison présent led. Sr Gaspard Sibon bourgeois daix et Isaac Guet de Digne. »

En marge : le 7-7-1666, quittance partielle de 1000 livres dont 500 le 19 avril et 500 le 8 mai ; le 12-10-1666, autre quittance partielle de 1000 livres reçues également en plusieurs fois ; du 4 mars 1670, quittance finale de 600 livres.

Arch. B.-du-Rh., notaire A. Boutard, 301 E 361, fol. 370.

2. Le 19 août 1666, promesse de Jean-Louis Reynaud, maître menuisier d'Aix, à Louis de Cormis « de fournir et travailler tout le bois de noyer que sera necessere pour la

maison que led. Sr de Cormis fait edifier en ceste ville... les portes de noyer a panneaux brisés a 11 livres 10 sols la piece, les fenestres croisières a six volets a quatorze livres, pour les croisières a meneau rond et les bastardes a proportion le tout sans mastiq et sans cire en bois marchand et de receipte... » le Sr de Cormis se réservant le droit d'utiliser les vieilles portes et fenêtres. L'entrepreneur touche 58 livres d'acompte. *Ibid.*, fol. 1960 v°.

3. Le 17 décembre 1667, vente par Antoine de Cormis d'une propriété pour le prix de 500 livres et cession de cette somme à Jean Jaubert et Laurent Vallon en paiement partiel des travaux faits dans sa maison. *Ibid.*, 301 E 332, fol. 2162.

4. Le 4 mars 1670, vente par le même d'une propriété pour le prix de 600 livres et cession de cette somme à Jean Jaubert et Laurent Vallon pour solde de tout compte. *Ibid.*, 301 E 335, fol. 397 v°.

#### HÔTEL DE NIBLES

5. Le 3 août 1659, « ensuite du rapport fait le 5 fevrier mil six cens cinquante confirmé par arrest de la cour de Parlement pour raison de la construction du cours a carrosse nouvellement fait Mr Dominique Guidy Cons.r du Roy, Trésorier gal de France au bureau des finances de ce pais lun des propriétaires dune maizon vizant aud. cours avoit esté taxé par icelluy rapport a la somme de cinq cens livres pour sa part et proportion quy luy competoit les scindics du cours vendent au Sr Gal Guidy les places quy se treuvent dans lavancement quy est au devant de tant que contient la facade de son dit jardin quest de six cannes trois pans du cousté dud. cours de la contenance en advassant de cinq cannes cinq pans un quart du cousté du sieur meyronnet greffier et cinq cannes trois pans trois quarts du cousté de la maison de feu secrétaire paul revenant le tout à vingt neuf cannes sept pans... »

Prix : 1076 livres 1 sol 3 deniers, paiement de 600 livres au comptant, le solde payable en plusieurs fractions échelonnées « lorsque laqueduc de la fontaine des augustins quy traverse son jardin aura esté remis en estat ».

Notaire B. Decitrane, 303 E 309, fol. 616.

6. Le 5 novembre 1663, promesse de Jean Jaubert et Laurent Vallon, beaux-frères, maîtres maçons d'Aix, à Dominique Guidy, trésorier général de France, « de luy edifier construire et bastir dhaull en bas et de bas en hault une maison dans le jardin qui est au dernier de la maison quil possede aud. aix a la rue de nazaret et dans ladvancement quil a acquis des sieurs scindics du cours fait dans la nouvelle enceinte laquelle maison aboutira aud. cours entre les maisons et avancemens dud. cours possédés et acquis du costé du levant du sieur Meyronnet greffier des estats de provence et du couchant par les hoirs de feu sieur secrétaire paul, et a ces fins rendre lad. maison entierement parachevée faicte et parfaicte et en estat destre habitée dans deux années du jourdhuy comptables deument fermée de portes fenestres serrures vitres et leurs dépendances de la manière quil fault et comme on dit communément la clef a la main. Et ce suivant et conformement aux articles et conventions dressés en deux originaux conformes qui ont esté signés par les parties et retirés lun par led. Sieur général Guidy et lautre par lesd. Jaubert et Valon lesquels bastiront et suivront le plan qua esté fait et aprouvé par les parties et retiré par lesd. Jaubert et Vallon pour construire et edifier suivant icelluy. Et lequel bastiment et edifice lesd. Jaubert et Valon entrepreneurs suivant les articles et plan promettent de faire et parfaire moyennant le prix et somme de huit mil trois cens livres que led. Sr gal Guidy promet leur payer et satisfaire scaavoir cinq cens quarante neuf livres deux sols tout presentement lesquelles led. Jaubert et Valon ont réellement heu et receu en escus blancs et autre monnoye dont le quint et pour les sept mil sept cens cinquante livres dix huit sols restantes led. Sr Gal Guidy au paiement dicelles a cédé remis et transporté ausd. Jaubert et Valon pareille et semblable somme de Monsieur le receveur gal des finances de ce pays en quatre quartiers des gages attribués a sondit office de trésorier général de france a raison de onze cens

quatre vingt sept livres quatorze sols six deniers pour chasque quartier... plus mil cinquante livres des sieurs receveurs généraux et payeurs des gaiges des offices de la cour de parlement de ce pais que luy sont deues comme cessionnaire de monsieur Gaspard André de Ballon sieur de St Julien par acte receu par M<sup>e</sup> Jean Darbès not.re le vingt quatre mars dernier... » suivent d'autres cession sur des particuliers.

« Acte publié a aix dans nostre maison en présence de Gaspard Sibon bourgeois daix et François Franquet dorange tesmoins requis. »

Arch. B.-du-Rh., notaire B. Decitrane, 303 E 313, fol. 1190 v<sup>o</sup>.

7. Le 23 mai 1664, quittance par Jean Jaubert et Laurent Vallon de 1401 livres en déduction. Il est précisé en outre : « Comme aussy lesd. Jaubert et Valon ont receu tout présentement du Sr gal Guidy la somme de trente trois livres pour mesme somme que lesd. Jaubert et Valon ont payée pour led. Sr gal Guidy a Jacques Fossé mre sculpteur daix pour le prix des rozes quil a faict sur la taille de la facade de la susd. maison laquelle somme du prix des susd. rozes est par dessus le prix de la susd. maison. »

*Ibid.*, 303 E 314, fol. 674.

8. Le 5 mars 1666, promesse de Louis Fortier, maître vitrier, à Jean Jaubert « de luy fournir toutes les vitres de beau verre marchand et recevable quy seront necesseres a la maison de monsieur le général Guidy sur le cours lesquelles vitres led. Fortier fera conformes et de la mesme façon de celles de la maison de monsieur de Pontevés et ce pour le prix de 5 sols 6 deniers le pan carré. »

Achèvement prévu pour le mois de mai prochain.

En marge : le 9 avril 1666, quittance partielle de 30 livres ; le 2 octobre 1666, quittance finale et cancellation du contrat.

Notaire C. Minuty, 302 E 1160, fol. 316 v<sup>o</sup>.

9. Le 12 juin 1666, promesse de Jacques Mille et Hugues Puget « peintres de cette ville de paindre a lhuile de noix et couleur daurore les planchers de la maison quil (le général Guidy) a fait construire visant au cours ensemble les corniches ou frises desd. planchers... faisant le nombre de dix planchers, comme aussy de paindre de la mesme fasson que dessus les croisieres et fenestres devant et dernier de ladite maison ensemble les grilles de fer de la salle basse visant au cours et employeront de bonne colleur de recepte et de bon huile de noix sans y pouvoir mettre ny employer aucun huile dolive. » Prix : 125 livres dont 18 comptant. Achèvement prévu pour le mois de juillet suivant. En marge : les 7 et 15 juillet 1666 quittances et cancellation du contrat. *Ibid.*, 303 E 316, fol. 602.

Le 17 juillet 1666, quittance de 350 livres par Jean Jaubert et Laurent Vallon. « ... déclarent lesd. Jaubert et Valon que led. Sr général Guidy a payé a Jacques Fossé mre esculteur dud. aix trente trois livres pour lornement de la frize du second courdon de la facade du devant de ladite maison ». *Ibid.*, fol. 728.

10. Le 18 août 1666, quittance de Jean Durand « mre sculpteur et menuisier a Dominique de Guidy de la somme de cens vingt huit livres pour payement du prix de la porte avec ses ornemens de bois noyer que led. Durand a faicte pour led. Sr général Guidy pour la porte de lentrée de la maison quil a faict construire visant au cours en conséquence de la convention privée passée entre les parties le premier juin dernier dont chacune en a un original a ce inclus la quittance de vingt neuf livres faicte par led. Durand pour lad. somme et sans gemination ». *Ibid.*, fol. 834 v<sup>o</sup>.

11. Le 17 août 1667, compte final entre Dominique de Guidy et les entrepreneurs Jaubert et Vallon. « Toutes lesd. besongnes se montent la somme de huit mil cinq cens livres ». Sur cette somme ils ont déjà reçu 7.900 livres en divers paiements. Pour les 600 livres encore dues, Dominique de Guidy leur fait une cession sur le conseiller de Suffren. Les entrepreneurs promettent « de payer le prix des portes et fer quy ce trouveront avoir founry par dessus le contenu desd. portes et fer contenu dans les

articles que les parties en avoient dressé... de changer un des carras du plancher de la chambre du second cours de lad. maison visant au cours qui se trouve fandu de paver tout le devant de la facade de lad. maison et ce que sera necessaire de rhabiller, la muraille de lantichambre aux endroits necesseres et encore la cheminée de la cuisine... ». *Ibid.*, 303 E 317, fol. 767.

#### HÔTEL DE CARONDELET

12. Le 12 octobre 1666, promesse de Jean Jaubert et Laurent Vallon, tailleurs de pierre à « Philippe Emmanuel de Carondelet baron de Talan ecuyer de Sa magesté chef et conducteur de l'académie royale dudit aix de fournir et poser en œuvre toute la pierre de taille que sera necessaire pour la maison quil fait construire dans lagrandissement de la ville au cartier de St Jean dans les places par luy prises de MM. de la Religion de Malte... ensemble faire toutes les murailles de massonnerie de bonne pierre pastouire frede au prix scavoir... (suivent les prix). Et pour la pierre de taille feront toutes les architectures necessaires pour le mesme prix... ». Versement de 600 livres d'acompte. Témoins à l'acte : Gaspard Sibon, bourgeois, Jean Pons, maître gipier, et Louis Delphin, maître serrurier.

Notaire P. Beausin, 302 E 1062, fol. 996.

13. Le 25 octobre 1667, autre promesse de Jean Jaubert et Laurent Vallon à Philippe-Emmanuel de Carondelet « de faire toute la besongne de giperie necessaire pour la construction de la maison que led. Sr Baron fait bastir aud. aix dans lenclos de la commanderie de St Jean comme aussy de fournir tout le bois qui sera pareillement necessaire a lad. maison tant de sap serente que noyer pour les portes et fenestres... ». Les entrepreneurs ayant déjà rçu 5.000 livres, il leur est fait cession de 2.250 livres avec promesse de leur payer encore 3.000 livres au mois de mai prochain « moyennant quoy led. entrepreneurs promettent de fere et parachever a sa perfection toute la besongne tant massonnerie taille giperie que fourniture dudit bois et rendre ladite maison habitable pour lad. besongne la clef en main a laquelle besongne ils travailleront dès ce jour dhuyn continuellement sans discontinuer pour estre couverte entre cy et le quinze septembre de lannée prochaine ». Il est précisé que le bois sera payé cinq ans après l'achèvement de l'ouvrage.

En marge : Le 11 décembre 1668, quittance pour cession de 2.100 livres en déduction. Le 27 mai 1669, quittance de 300 livres en déduction. Le 22 mars 1670, rapport de cannage. Le 18 octobre 1670, autre quittance et cession. *Ibid.*, 302 E 1063, fol. 833 v°.

Le 11 décembre 1668, cession de 2.100 livres en déduction. *Ibid.*, 302 E 1064, fol. 201.

Le 27 mai 1669, quittance de 300 livres en déduction. *Ibid.*, 302 E 1065, fol. 571 v°.

14. Le 25 février 1670, convention entre Philippe-Emmanuel de Carondelet et Jean Jaubert et Laurent Vallon. Les parties déclarent qu'ils « ont remis et compromis les differants quilz ont précédant du bastimant de la maison que led. Jaubert et Vallon ont fait de la maison dud. Sr baron de Tallan proche l'église St Jean suivant les contrats passés par devant moy notaire au sieur Gaspard Sibon bourgeois et Louis Cundier mre Jaumetre ausquels ont donné ample pouvoir suivant le cannage quilz ont fait du consentement des parties de la besongne faite en la mesme maison de décider et juger les difficultés que leur seront proposées par les parties et sur les articles que led. Sr baron leur remettra avec les extraits des actes qui seront contredits par led. Jaubert et Vallon et fere ensuite toutes les liquidations et desduire les sommes par eux receues ». *Ibid.*, 302 E 1066, fol. 173.

15. Le 22 mars 1670, rapport conjoint de Gaspard Sibon et Louis Cundier sur les contastations qui s'étaient élevées entre les parties. Les arbitres ordonnent que certaines malfaçons constatées par eux seront corrigées par les entrepreneurs dans le mois qui suit. Sur une somme totale de 11.091 livres 15 sols 4 deniers montant de l'ensemble des travaux, le baron de Talan reste devoir encore celle de 1.441 livres 15 sols qui sera payée dans un délai de cinq ans.



En marge : mention de plusieurs cessions du 3 septembre 1672 pour 640 livres, du 8 février 1672 pour 801 livres 15 sols 4 deniers et du mars 1675 pour 300 livres.

L'acte porte au bas les signatures suivantes :

« L. Cudier arbitre, Sibon arbitre gratis pour ma portion de mes vacations. »

*Ibid.*, fol. 285 v<sup>o</sup>.

16. Le 8 février 1672, cession de Jean Jaubert et Laurent Vallon à Augustin Reynaud, marchand de bois, pour le prix du bois fourni à la maison de M. de Carondelet.

*Ibid.*, 302 E 1068, fol. 132.

17. Le 22 juillet 1672, quittance de Jean Jaubert et Augustin Reynaud à M. de Carondelet pour le bois fourni.

*Ibid.*, fol. 670.

18. Le 4 mai 1675, quittance de 235 livres 14 sols 4 deniers par Joseph Jaubert, cessionnaire de Jean Jaubert et Laurent Vallon, à M. de Carondelet.

*Ibid.*, 302 E 1071, fol. 375 v<sup>o</sup>.

#### PRIEURÉ DE MALTE

19. Le 31 octobre 1669, nomination de commissaires pour faire rapport des réparations à faire au prieuré et à l'église. Arch. B.-du-Rh., 56 H 1164 et G 210.

Le 16 mai 1670, verbal de description : « ... la maison prieurale que nous avons trouvé dans la dernière désolation y en ayant la moitié descroulée et le reste dans un très grand danger... » (*Ibid.*).

20. Le 7 février 1671, prix-fait passé par le prieur Viany à Claude Chabot et Pierre Ollivier, tailleurs de pierre, Pierre Carmagnole et Dominique Michel, maîtres maçons, Jean-Antoine Reymond, Jean Audibert et Jean Lieutaud, gipiers, Alphonse Dumas, maître menuisier et géomètre « de faire et parfaire les bastimentz que led. Sr prieur leur indiquera suivant le plan quen a esté dressé et par eux veu et examiné ». Arch. B.-du-Rh., Notaire C. Alphéran, 301 E 289, fol. 236 v<sup>o</sup>.

21. Le 9 mai 1671, promesse d'André Peyrony, serrurier, « de faire et fournir et mettre en œuvre a la nouvelle maison prieurale que led. Sr prieur fait bastir toute la ferremete que sera cy après dite ». Témoin : Alphonse Dumas. *Ibid.*, fol. 733.

22. Le 27 février 1672, annulation du contrat passé avec les gipiers. *Ibid.*, 301 E 290, fol. 286.

23. Le 14 mars 1672, promesse de Sauveur Aubert, gipier, de s'associer aux ouvriers chargés de la construction de la maison prieurale. *Ibid.*, fol. 340.

24. Le 4 novembre 1672, quittance partielle pour la taille et maçonnerie après cannage de Mimault, « peintre et geometre de ceste ville daix ». *Ibid.*, fol. 1535.

25. Le 6 février 1673, promesse de J.-B. Millot, plombier, de faire les gorgues et tuyaux de plomb et fer blanc. *Ibid.*, 301 E 291, fol. 152.

26. Le 14 avril 1674, quittance de 207 livres de Jean-Louis Michel, sculpteur, « pour les travaux et façons faits par lui ». *Ibid.*, 301 E 292, fol. 374.

27. Le 27 avril 1674 et le 1<sup>er</sup> février 1675, compte final entre le prieur Viany et Alphonse Dumas pour le bois de charpente fourni tant à la maison prieurale qu'à l'église Saint-Jean. *Ibid.*, 301 E 292, fol. 420 et 301 E 293, fol. 106.

28. Le 1<sup>er</sup> mai 1675, promesse de Jean Roman de fournir toutes les tuiles et « malons ». En marge : cancellation du contrat le 26 juin 1675. *Ibid.*, fol. 351.

29. Le 18 juin 1675, compte final entre le prieur Viany et les maçons pour « le travail de taille par eux fait en la grande maison appartenante aud. prieuré nouvellement construite dans lenelos dicelluy joignant son esglize » après cannage fait par Mimault et Alphonse Dumas, géomètres. *Ibid.*, fol. 540.

30. Le 24 août 1676, compte final avec les gipiers. *Ibid.*, 301 E 294, fol. 661.  
Le 12 septembre 1676, promesse de Barthélemy Reynaud, menuisier, et Jean Groulet, serrurier, de faire la menuiserie et la serrurerie « a la maison claustrale nouvellement construite ». *Ibid.*, fol. 704.

31. Le 30 janvier 1694, promesse de Félix Veyrier, sculpteur, au prieur Viany « de faire les ornements convenus sur la grande porte du prieuré de St Jean suivant le dessein qui en a été fait en cire rouge » au prix de 100 livres. *Ibid.*, 301 E 305, II, fol. 31.

32. Le 18 août 1708, un procès-verbal de visite décrit comme suit l'intérieur de la maison prieurale : « revenant par led. vestibule avons trouvé un beau et grand escalier a repos *fait avec bois et plâtre* par lequel avons monté au premier estiage ou nous avons trouvé dix chambres meublées le long dun courroir en forme de gallerie, au second estage il y a six chambres pour les domestiques au midy le reste au septentrion est un grand galetas pour mettre les sermens et autres embarras... Par le mesme degré sommes descendus aux offices bas quavons trouvés voutés et composés dun courroir par lequel nous sommes entrés dans la cuisine qui a cinq cannes de long y ayant dans icelle une fontaine qui fournit leau pour usage de lad. cuisine, de la sommes entrés dans une salle ou les prestres mangent et au bout dicelle dans un grand office et repassant dans lad. cuisine nous sommes entrés dans une salle basse ou lon tient le blutoir les maz a pétrir pain dans laquelle avons veu un entresol ou couchent les servantes, dans le mesme office bas il y a deux cabinets ou lon conserve huile dans de cruches ou jarres... ensuite avons veu la cave qui a seize cannes de long sur trois cannes deux pans de large contenant une cuve... ».

Arch. B.-du-Rh., 56 H 161, fol. 427-428.

#### HÔTEL DE FORESTA

33. Le 6 août 1666, promesse de Mathieu et Michel Maurin frères, maîtres maçons d'Aix, à Georges Gastaud, avocat au Parlement « de luy fere bien et duement toutes les murailles de massonnerie que led. Sr Gastaud entend fere pour la maison quil fait nouvellement construire dans lencois dudit aix cartier dorbitelle rue Saint Jehan dans le nouveau agrandissement de ceste ville sur l'ung des coings de la place Mazarine duquel coing y aura onze cannes et un pan carré du long et en facade de lad. grande rue de St Jean tirant du levant au couchant led. murailles tant des fondemens que sur terre et autres de clouson ensemble des caves de l'espaisseur que led. Gastaud voudra reboucades aux deux endrez les caves a voute ou crosillon de la hauteur que led. Gastaud advisera et ce moyennan le prix... » (suivent les prix). Acompte de 150 livres. En marge : mention de plusieurs quittances partielles.

Notaire E. Eyguesier, 309 E 1307, fol. 897.

34. Le 5 août 1667, Jean Jaubert et Laurent Vallon, tailleurs de pierre, donnent quittance à Georges Gastaud de 435 livres « a quoy se treuve monter toute la besongne de taille qua esté employée posée et mise en œuvre par led. Jaubert et Vallon aux offices bas de la maison que led. Sr Gastaud fait bastir dans la nouvelle enseinte dorbitelle suivant le prix fait verbal que led. Sr Gastaud luy a donné de la besongne et cannage dicelle fait du consentement des parties le 19 mars dernier par Antoine Coculat mre arpenteur juré dud. aix... ». Sur cette somme 142 livres sont compensées par le prix de vente d'un coing de terrain à bâtir par Georges Gastaud à Laurent Vallon. A la suite, promesse de Jean Jaubert et Laurent Vallon à Georges Gastaud « de fere toute la besongne de tailhe que sera de besoin et necessere pour lad. maison avec des architectures conformes a celles de la maison que le Sr advocat de Cormis a faicte nouvellement bastir a raison de quatre livres douze sols la charretée... sans comprendre aud. prix les ballustrés que seront fait a lad. maison lesquels led. Sr Gastaud payera au mesme et véritable prix de ceulx de la maison dud. sieur de Cormis ou de celle de monsieur le conseiller Dagut ».

*Ibid.*, 309 E 1308, fol. 492.

35. Le 27 novembre 1670, quittance de 400 livres des frères Maurin à Georges Gastaud en déduction du travail effectué par eux en exécution du contrat du 6 août 1666. Promesse de continuer l'ouvrage. Cession de 600 livres par Georges Gastaud.

Notaire A. Isoard, 309 E 1329, fol. 2859.

Le même jour, quittance des frères Maurin. *Ibid.*, fol. 2862.

36. Le 24 décembre 1670, promesse de Jean-Antoine et Jacques Reynaud, père et fils, maîtres gipiers, à Georges Gastaud, de faire toute la besogne de giperie à la maison qu'il fait construire « au coin de la place Mazarine et de la rue allant de l'église St Jean au couvent de Ste Ursule et proche led. couvent ». Il est prévu que les balustres et main courante de la montée seront comme celles de la maison du conseiller d'Agut. *Ibid.*, fol. 3058.

Le même jour, promesse d'Augustin Reynaud, maître menuisier, de fournir toute la charpente et menuiserie. *Ibid.*, fol. 3061.

37. Le 14 novembre 1671, quittance de 1.462 livres de Jean Jaubert et Laurent Vallon à Georges Gastaud pour le prix de 967 charretées de pierre de taille employées à la construction de « la maison nouvellement construite à la place au devant la grande fontaine après cannage de Ribe mre géomètre ».

*Ibid.*, 309 E 1330, fol. 2590 v°.

38. Le 2 septembre 1672, quittance de 563 livres de Laurent Vallon à Georges Gastaud « pour la pierre de taille que led. Vallon a fait pour le bassin de la fontaine quest au milieu du jardin le lavoir bards de feu four balustres et main courante et pille et généralement toute la taille fournie aud. Sr Gastaud ».

*Ibid.*, 309 E 1331, fol. 1829 v°.

39. Le 15 janvier 1672, quittance de 1050 livres d'Augustin Reynaud pour le bois fourni. *Ibid.*, 309 E 1331, fol. 130.

40. Le 6 septembre 1672, quittance de 101 livres de solde de J.-B. Roman, plombier, sur les 513 livres qui lui étaient dues pour toute la besogne faite dans la maison de G. Gastaud (gorges de fer blanc et de plomb) et dans le jardin (fontaine).

*Ibid.*, fol. 1861 v°.

41. Le 18 septembre 1672, quittance de 897 livres d'Augustin Reynaud pour solde de 3.297 livres 9 sols représentant « toute la fourniture de bois aux deux maisons neuves que led. Sr Gastaud a fait de présent bastir et construire dans le nouvel agrandissement de ceste ville au devant la plasse Mazarine confrontant le second monastaire Ste Ursule ». Cancellation du prix-fait du 24 décembre 1670.

*Ibid.*, fol. 1959.

42. Le 26 novembre 1672, quittance de 300 livres de J.-B. Mouisset, vitrier, sur les 600 qui lui étaient dues pour toutes les vitres et châssis à carreaux fournis aux deux maisons.

*Ibid.*, fol. 2584 v°.

43. Le 30 décembre 1672, quittance finale de 144 livres de Jean Aillaud, serrurier, pour le fer fourni à Georges Gastaud et cancellation du prix-fait à lui passé.

*Ibid.*, fol. 2820.

44. Le 31 décembre 1672, quittance de 693 livres à Claude Boyer, maître menuisier, pour solde de tous les travaux de menuiserie faits dans les deux maisons.

*Ibid.*, fol. 2839.